



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° : 2022-28
OBJET : Mandat n° 2251- Amélioration d'espaces et de voiries pour l'accueil des nouvelles lignes de transports en commun

Date de la convocation : **Judi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 15	en droits de vote	: 53.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote	: 19
	Votant·e·s : 21	en droits de vote	: 72.5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5 + 5.5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou
M. Chapuis à M. Ray

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

L'opération prévue dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Ségalpal concerne l'amélioration d'espaces et de voiries pour l'accueil des nouvelles lignes de transports en commun.

Les travaux prévus consistent à accompagner l'arrivée des quatre nouvelles lignes de transports en commun desservant le Grand Parc à compter de la saison 2022.

Il s'agit principalement de supprimer le stationnement latéral sur l'allée du Fontanil ainsi qu'aux Sablettes (mise en place de lisses en bois) mais aussi de réaliser de petits aménagements pour améliorer l'accueil des usagers : aménagement des arrêts, de cheminements piétons, fourniture et pose de jalonnement, etc.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 100 000 € TTC.

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le mandat n°2251 « Amélioration d'espaces et de voiries pour l'accueil des nouvelles lignes de transports en commun » d'un montant de 100 000 € TTC ;
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée ;
- **DIT** que cette dépense sera imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

